

**APPEL A CANDIDATURE : RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SFAR**

Cher(e) Collègue,

Nous vous informons que l'**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** de la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation se tiendra le :

**JEUDI 19 MARS 2015 à 14 heures**

**Au siège de la SFAR : 74 rue Raynouard – 75016 PARIS**

A cette occasion, aura lieu le renouvellement du Conseil d'Administration de la SFAR. En 2015, les membres sortants sont :

**Dr Bassan Al Nasser**  
**Dr Christian Michel Arnaud**  
**Pr Marc Beaussier**  
**Pr Francis Bonnet**  
**Dr Marie-Laure Cittanova**  
**Dr Laurent Delaunay**  
**Dr Alain Delbos**  
**Pr Claude Ecoffey**  
**Dr Marc Gentili**  
**Pr Benoit Tavernier**

**Le nombre de poste à pourvoir en 2015 est de 10 postes.**

**1- Nomination :**

---

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable. La nomination sera validée par le vote des adhérents membres titulaires de la SFAR conformément aux statuts de la SFAR.

**2- Pièces à fournir :**

---

Le dossier de demande doit être déposé sur le site de la SFAR via le formulaire en ligne mis à disposition et doit comporter :

- Une lettre de motivation \*
- Un curriculum vitae simplifié \*\*
- Une déclaration de conflit d'intérêt

Seuls les dossiers de candidatures complets seront examinés.

\* maximum 1 page police de caractère 11

\*\* maximum 2 pages police de caractère 11

**3- Organisation et Déontologie :**

---

Les membres du Conseil d'administration de la SFAR sont chargés :

- de lire des documents préparatoires,

- de participer aux séances mensuelles du conseil d'administration en contribuant aux discussions et avis,
- de participer éventuellement à des réunions intermédiaires en sous-groupe ou avec les autres Comités ou Commissions,
- de respecter les droits et devoirs des administrateurs (annexe).

D'une façon générale, les membres du conseil d'administration de la SFAR sont tenus au secret et à la discrétion professionnelle sur tout document ou information dont ils ont eu connaissance en raison de leur participation à la séance jusqu'à la publication des données par la SFAR.

#### **4- Indépendances et déclaration d'intérêts :**

---

Les membres du conseil d'administration peuvent avoir par eux-mêmes ou par personne interposée, dans les établissements ou entreprises en relation avec la SFAR, des intérêts de nature à compromettre leur indépendance.

Pour satisfaire à cet impératif d'indépendance de l'expertise et dans le but de prévention des conflits d'intérêts, les candidats doivent adresser une déclaration mentionnant les liens directs ou indirects qu'ils peuvent avoir au regard de la mission du conseil d'administration pour laquelle ils postulent. Ils s'engagent également à signaler toute modification concernant ces liens.

Les éventuels conflits d'intérêts, en particulier ceux détenus préalablement à leur nomination seront étudiés pour l'ordre du jour de chaque réunion. Avant la tenue de chaque réunion, le secrétaire (ou à défaut le Président) du conseil d'administration identifiera les risques de conflits d'intérêt des participants au regard des dossiers à examiner et décidera, le cas échéant s'il convient de limiter ou d'exclure la participation des personnes concernées par le(s) point(s) de l'ordre du jour.

#### **5- Indemnités :**

---

Les fonctions d'administrateur sont exercées à titre gratuit.

Les frais de déplacement sont pris en charge ou remboursés pour les membres résidants en dehors de la ville de Paris ou des communes limitrophes.

#### **6- Modalités de candidature :**

---

##### **Dates limites de dépôt des dossiers de candidature et calendrier :**

- Date d'ouverture de l'appel à candidatures : 1<sup>er</sup> décembre 2014 à 9 heures.
- Date de clôture de l'appel à candidatures : 5 janvier 2015 à minuit.
- Diffusion des résultats : lors de l'Assemblée Générale du 19 mars 2015 à 14 heures

**Éligibilité :** L'appel à candidature est ouvert à tous les membres titulaires de la SFAR, à jour de leur cotisation, sans limite d'âge, de mode ou de lieu d'exercice.

Le dossier de candidature devra être directement rempli sur le site internet de la SFAR [www.sfar.org](http://www.sfar.org)

A réception du dossier un message vous informera de la bonne réception de votre dossier.

**Sélection :** Conformément aux statuts de la SFAR « *Les élections sont organisées chaque année par correspondance au scrutin majoritaire à un tour. Ne sont déclarés élus que les candidats qui ont recueilli un nombre de suffrages au moins égal à dix pour cent du nombre total des inscrits.* »

#### **7- Contacts :**

---

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter :

SFAR : 74, rue Raynouard -75016 Paris – Tél : 01 45 25 82 25 – [contact@sfar.org](mailto:contact@sfar.org) - [www.sfar.org](http://www.sfar.org)

Professeur Hervé BOUAZIZ, *Secrétaire Général* : [secretairegeneral@sfar.org](mailto:secretairegeneral@sfar.org)

Nathalie TROUSSARD, *Direction administrative* : tel 01 45 25 82 25 [contact@sfar.org](mailto:contact@sfar.org)

## LIEN POUR POSTULER EN LIGNE

[www.sfar.org/accueil/candidatureCA.php](http://www.sfar.org/accueil/candidatureCA.php)



SFAR

Société Française de Rhumatologie et de Thérapie Médicale